

Paris, le 15 janvier 2025

## **Communiqué de presse**

### **Mise à l'atmosphère de biogaz à l'usine Seine Valenton**

Dans la soirée du vendredi 10 janvier, le dysfonctionnement d'un équipement a entraîné l'ouverture de deux vannes de dépressurisation de l'unité de production de biométhane de la station d'épuration Seine Valenton du SIAAP, située à Valenton (94), avec pour conséquence la mise à l'atmosphère d'un important volume de biogaz.

L'intervention des équipes en charge a permis de stopper ce dégagement en tout début de matinée, samedi 11 janvier, par la mise à l'arrêt de l'équipement. Au total, une quantité de 3,1 tonnes de biogaz a été rejetée dans l'atmosphère.

Cet incident d'exploitation n'a pas comporté de danger pour les populations riveraines, n'a fait aucune victime parmi les agents présents sur site et n'a pas nécessité l'intervention des secours externes. Il n'a pas eu de conséquence sur la filière de traitement des eaux usées de l'usine ni sur son fonctionnement général qui est resté sous contrôle pendant toute la durée de l'incident. L'impact sur l'environnement en matière d'effet de serre reste limité en raison notamment de l'effet de dilution.

Après une première analyse de l'enchaînement des événements, il apparaît que l'origine de ce rejet à l'atmosphère puisse s'expliquer par le maintien anormal en position ouverte des deux vannes de dépressurisation, après que celles-ci se sont automatiquement et normalement ouvertes pour garantir la sécurité de l'équipement en évitant toute montée en pression.

A ce stade, le SIAAP a demandé à la société SIVAL, qui exploite l'usine et l'unité de production de biométhane dans le cadre d'une SEMOP avec le Groupe Veolia, et à OTV, constructeur de l'installation, de lui faire remonter dans les plus brefs délais tous les éléments d'explication précis sur les conditions dans lesquelles cet incident a été constaté et porté à connaissance. Le SIAAP entend comprendre les raisons techniques ou humaines expliquant les éventuelles défaillances dans la gestion des délais de signalement et de remontée d'information de cet événement et, le cas échéant, en établir la responsabilité.

Dès qu'il a eu connaissance de cet incident, mardi 14 janvier en fin d'après-midi, le SIAAP a déclenché ses cellules de crise locale et centrale. L'information des services de la DRIEAT ainsi que celle des communes riveraines a été effectuée.

L'installation a été remise en activité en sécurité et continue de faire l'objet d'une observation particulière de l'exploitant.

Dans le respect de ses engagements de transparence, le SIAAP poursuivra sa communication sur les suites de cet événement.

**Contact presse :** Bérengère Grée - Directrice de la Communication - 06 33 52 89 86 -  
berengere.gree@siaap.fr

**A propos du SIAAP** - *Le SIAAP (Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne) est le service public industriel qui traite 7J/7, 24H/24 les eaux usées, pluviales et industrielles de l'agglomération parisienne. Grâce à l'action de ses 1800 agents, de ses 470 km de collecteurs et de ses 6 usines d'épuration, il contribue à protéger l'équilibre écologique de la Seine et de la Marne et à préserver l'environnement pour plus de 9 millions de Franciliens.*